

## Tableau de concordance Guide Ethique du Management Accor - Indicateurs du Pacte Mondial



Principes du Pacte Mondial		Titre de chapitre - « Guide Ethique du Management Accor »	Engagement Accor	Extrait du « Guide Ethique du Management Accor »
<b>Droits de l'homme</b>	1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;	<b>Nos principes de management</b>	Favoriser la performance	« Encourager le dialogue en adoptant une politique de « portes ouvertes » à l'égard de nos collaborateurs pour fluidifier la circulation de l'information et permettre à chacun de s'exprimer ; en organisant des « tables ouvertes » pour favoriser l'expression de chacun lors de rencontres informelles entre un dirigeant et des collaborateurs, et cela, en dehors de leur hiérarchie. »
		<b>Respect des lois et politique d'intégrité</b>	Garantir la sécurité, la dignité et l'intérêt des personnes	« Accor ne tolère aucune forme de harcèlement moral et/ou sexuel et s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour que chaque collaborateur soit traité avec égard et dignité ; Accor demande à chaque manager d'alerter la direction des ressources humaines pour faire cesser toute situation de harcèlement moral et/ou sexuel dont il aurait connaissance. »
	2. à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.	<b>Respect des lois et politique d'intégrité</b>	Garantir la sécurité, la dignité et l'intérêt des personnes	« Faire preuve de la plus grande vigilance dans le choix de ses fournisseurs et prestataires ; Refuser de travailler ou cesser immédiatement de travailler avec ceux qui font travailler des enfants. »
		<b>Notre responsabilité, nos engagements</b>	Se mobiliser vis-à-vis de la société	« Promouvoir le développement local en partageant nos engagements avec nos partenaires commerciaux, via la signature de la Charte Achats Durables par nos fournisseurs. »
<b>Normes du travail</b>	3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	<b>Respect des lois et politique d'intégrité</b>	Garantir la sécurité, la dignité et l'intérêt des personnes	« Accor s'engage à assurer le respect des textes de loi, relatifs à la liberté d'association de ses employés applicables localement ; à s'assurer, dans tous les cas, qu'ils peuvent s'exprimer librement au sein de l'entreprise sur les questions relatives aux conditions d'exercice de leurs activités.»
	4. l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire ;			« Accor s'engage à exercer un contrôle vigilant vis-à-vis des fournisseurs et prestataires de service qui pourraient avoir recours à des personnes travaillant sous la contrainte ou la menace. Si tel était le cas, le Groupe cesserait immédiatement toute relation avec le fournisseur ou prestataire en question. »

Principes du Pacte Mondial		Titre de chapitre - « Guide Ethique du Management Accor »	Engagement Accor	Extrait du « Guide Ethique du Management Accor »
<b>Normes du travail</b>	5. l'abolition effective du travail des enfants ;	<b>Respect des lois et politique d'intégrité</b>	Garantir la sécurité, la dignité et l'intérêt des personnes	« Accor s'engage à respecter strictement la limite d'âge fixée dans la législation de chacun des pays où il opère et, en tout état de cause, ne jamais faire travailler un enfant de moins de 14 ans dans quelque pays que ce soit. »
	6. l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.	<b>Nos principes de management</b>	Etre attentif et respectueux de chacun	« Favoriser la diversité, source de richesse et de créativité en nous interdisant toute sorte de discrimination que ce soit de sexe, d'âge, de situation familiale, de race, d'aptitude physique ou d'appartenance à une organisation politique, religieuse, syndicale ou à une minorité ; et cela, à tous les moments de la vie professionnelle, et tout particulièrement pour les questions de recrutement, de formation, d'attribution de missions, de promotion, de rémunération, ou de conditions de travail. »
<b>Environnement</b>	7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;	<b>Notre responsabilité, nos engagements</b>	Agir en faveur de l'environnement	« Intégrer les priorités environnementales de Accor dès la conception des nouveaux hôtels, des produits et services ; les utiliser pour susciter la recherche de solutions innovantes. »
	8. à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;			« Préserver les ressources en eau en mobilisant l'ensemble des équipes à lutter contre le gaspillage ; en favorisant l'utilisation de produits plus respectueux du milieu aquatique ; en testant des solutions innovantes pour limiter nos consommations. »
	9. à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.			« Maîtriser les consommations d'énergies et notre impact sur le changement climatique en privilégiant les énergies renouvelables, en particulier l'énergie solaire thermique et en contribuant à l'identification de nouvelles pistes pour limiter notre empreinte énergétique et climatique. »
<b>Lutte contre la corruption</b>	10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.	<b>Respect des lois et politique d'intégrité</b>	Respecter les règles du commerce	« Accor s'engage à ce que dans le cadre de ses contrats ou relations avec l'administration publique, en France ou à l'étranger, aucune commission ne soit versée, directement ou indirectement, à un agent public ou à un élu politique. »